AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0657
FR0000065484-FS0273

12 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2013, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juin 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 225 929 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 4,22% du capital et 4,16% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 29 048 088 actions représentant 29 459 518 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.